

# Mettre en place la taxe de séjour sur mon territoire et optimiser la collecte

## Votre contact

### Chrystelle Fevre

Directrice-Adjointe en charge de la Promotion-Communication-Marketing

☎ 03 64 60 60 47

✉ chrystelle.fevre@oisetourisme.com

## Tarif

# 1500€ HT

inclus : les 3 jours de formation, les modèles, les supports de travail et suivi pendant 1 an.

## Pour qui

- Office de tourisme
- Territoire, collectivité

## Conditions

- Être un professionnel du tourisme de l'Oise
- Connaître précisément son parc d'hébergements.

## Durée et participants

3 jours, 1 seule structure

## Lieu

OISE TOURISME  
22, place de la Préfecture  
60000 Beauvais  
et sur site.

Trois jours pour comprendre le cadre juridique de la taxe de séjour, évaluer le potentiel sur son territoire, définir les différentes étapes – depuis la mise en œuvre jusqu'à son recouvrement – et enfin, gérer le volet communication de ce sujet sensible, tant auprès des élus que des hébergeurs collecteurs.



## PROGRAMME

### 1 Comprendre le cadre juridique

Présentation du cadre juridique général de la taxe de séjour  
Les communes et EPCI pouvant instaurer la taxe  
Le champ d'application de la taxe de séjour  
La taxe au réel ou la taxe au forfait  
Le contenu type d'une délibération  
Les modalités de collecte de la taxe par les plateformes  
Les modalités règlementaires d'affectation du produit de la taxe

### 2 Déterminer le potentiel

Les outils et méthodes de calcul du potentiel de taxe de séjour  
Benchmark des barèmes de la taxe de séjour dans l'Oise et leurs rendements

### 3 La communication

Identification des différentes cibles  
La gestion du projet « taxe de séjour »  
Les impacts selon le type de taxe qui sera choisi (au réel ou au forfait)  
Les modalités pratiques de communication en direction des collectivités et des hébergeurs  
Les outils d'accompagnement (ex : guide d'application, registre du loueur...)

### 4 Applications et exercices pratiques

Étude de cas n°1 : détermination du potentiel de taxe au réel du territoire  
Étude de cas n°2 : rédaction d'un projet de délibération  
Étude de cas n°3 : élaboration d'une première réflexion sur le plan de communication

Et bien sûr, le **quizz d'évaluation** en fin de formation – 20 questions piège.